



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 JANVIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.11

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Valérie DREUILHE pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Thierry RAFAZINE pouvoir à Mme Monique PONS, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : FORUM INTERCOMMUNAL POUR L'EMPLOI EDITION 2021 : REPARTITION DES SUBVENTIONS ENTRE LES VILLES ORGANISATRICES

Exposé :

Depuis 4 ans, un forum intercommunal « ensemble pour l'emploi » est co-organisé par les communes de Fonbeauzard, Launaguët, Saint-Jean, l'Union et Aucamville.

L'édition 2021 qui s'est tenue le 21 septembre 2021 a rassemblé 60 entreprises, 10 partenaires et 206 visiteurs. Plus de 200 offres d'emplois ont été proposées (hors intérim et garde d'enfants). De plus, 6 ateliers d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi ont été réalisés en amont de l'évènement :

- Le 15 juin (matin) à Aucamville avec une conférence sur l'alternance à destination des entreprises et des personnes intéressées co-animée par Pôle Emploi, la Mission Locale, CAP EMPLOI et le CBE Nord 31.
- Le 15 juin (matin) à Aucamville sur comment accélérer sa recherche d'emploi avec les réseaux sociaux professionnels animé par l'association EGEE.
- Le 15 juin (après-midi) à Fonbeauzard avec un atelier sur l'alternance animé par Pôle Emploi, la Mission Locale, et le CBE Nord 31.
- Le 14 septembre à Saint-Jean sur les métiers de la grande distribution en partenariat avec Pôle Emploi et le Leclerc Rouffiac.
- Le 17 septembre à Launaguet sur bien réussir son forum en partenariat avec l'association Trajectoire.
- Le 17 septembre à l'Union sur réussir son CV Vidéo en partenariat avec l'association EGEE.

Ces ateliers ont permis aux habitants de préparer les rencontres avec les entreprises et de mieux appréhender certains secteurs en tension.

Le taux de satisfaction des visiteurs était de 89 % et 96 % des entreprises ont déclaré être prêtes à participer à la prochaine édition.

L'organisation de cet évènement a présenté un coût réel de 15 157 €. Toulouse Métropole a accordé, lors du conseil métropolitain du 14 octobre 2021, une subvention de 5 000 €. La Région Occitanie a accordé une subvention de 1 766,73 € sur la base d'un montant de dépenses retenu s'élevant à 13 533,15 €. Il convient donc de répartir cette subvention entre les communes concernées en fonction de leurs dépenses respectives conformément au tableau ci-dessous.

Commune	% répartition de la subvention	Montant subvention région	Montant subvention Métropole
Commune de L'Union	65,14 %	1 150,79 €	3 474 €
Commune d'Aucamville	6,76 %	119,49 €	297 €
Commune de Fonbeauzard	8,02 %	141,78 €	309 €
Commune de Launaguet	7,07 %	124,93 €	337 €
Commune de Saint-Jean	13 %	229,74 €	583 €

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2022.18 en date du 8 mars 2022,

Entendu l'exposé de M. TOURNIER, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'annuler et remplacer la délibération n°2022.18 en date du 8 mars 2022.

Article 2 : d'approuver la répartition suivante pour la subvention de 1 766,73 euros attribuée par la région Occitanie :

- L'Union : 1 150,79 €
- Launaguet : 124,93 €
- Saint-Jean : 229,74 €
- Aucamville : 119,49 €
- Fonbeauzard : 141,78 €

Article 3 : d'approuver la répartition suivante pour la subvention de 5 000 euros attribuée par Toulouse Métropole :

- L'Union : 3 474 €
- Launaguet : 337 €
- Saint-Jean : 583 €
- Aucamville : 297 €
- Fonbeauzard : 309 €

Le Maire,

Gérard ANDRE

